



St Ours, le

**A l'attention de:**

**M. Gerster, coordonnateur ministériel**

**M. Foignet, président de l'ITSAP**

**Mesdames et messieurs les membres de Comité Apicole**

## **Les priorités de la FFAP:**

### **Propositions d'actions pour le programme de l'ITSAP**

Le constat est unanimement partagé: les apiculteurs sont durablement confronté à un affaiblissement récurrent de leur cheptel et à des taux de sur-mortalité inquiétants qui mettent en péril leurs exploitations, quelque soit leur taille.

Cette situation rend de plus en plus difficile les installations et obère la pérennité des jeunes exploitations.

Aussi, la Fédération Française des Apiculteurs Professionnels considère que l'ITSAP se doit de répondre à l'urgence de la situation.

Et cette urgence nécessite que l'institut consacre l'essentiel des ses moyens (financiers, humains et organisationnels) pour répondre à un objectif unique : la survie de notre cheptel et le rétablissement de ses capacités de production.

Nous demandons que l'Institut engage des travaux concernant les deux problèmes majeurs qui affectent notre cheptel : **les surmortalités dues à l'usage des pesticides et la varroase.**

## **1/ impacts des pesticides**

### **A - Réseau national d'observation des intoxications**

- Accompagner/organiser la structuration d'un réseau national de signalement des intoxications en s'appuyant sur les associations de développement régionales (ADA ou assimilées) .
- élaborer un cadre unique au niveau national (possibilités de signalement et d'implication de l'administration identique pour toutes les régions, harmonisation des protocoles d'enquêtes).
- Promotion du réseau auprès des apiculteurs et des agriculteurs, diffusion d'information sur le nombre et la nature des cas, les molécules retrouvées.
- formation pour reconnaître les symptômes d'intoxication.
- Apporter un appui technique (écotoxicologue) pour le suivi des déclarations (aller au-delà du seul constat), le "ciblage" des analyses (quelles molécules rechercher selon le contexte), l'interprétation des résultats obtenus.
- réaliser une synthèse permettant de faire valoir les problèmes d'intoxication.
- Baisse du coût des analyses toxicologiques: quel financement et quel outil mettre en place ?

**B – Recensement/identification des voies d'exposition aux pesticides ( en 1er lieu aux néonicotinoïdes) et évaluation des modes/risques de contamination possibles pour les abeilles (résidus dans les sols, poussières de labour, de semis ou de moissonnage, guttation, nectar et pollen)**

- Suivi de colonies via des observatoires de la qualité environnementale mis en place sur tout le territoire.  
Associer les organismes régionaux de surveillance de la qualité de l'air. (Observatoires de l'air) *Partenariat avec les ADAs et assimilées, GDS, les collectivités territoriales.*
- Prise en compte des technologies utilisées (Zéon, UBV, traitements aériens...).
- Biblio et synthèse des travaux existants en la matière.

### **C - veille réglementaire, suivi homologation, connaissance des pesticides**

→ rapprochement/collaboration avec CoEur (Coordination Apicole Européenne: <http://bee-life.eu/fr/who/>)

participation à la révision des procédures d'homologation (mobiliser les compétences autour de l'écotoxicologue)

## **2/ lutte contre varroa**

- construire un programme national pluriannuel en collaboration étroite avec le réseau des ADAs, les GDS:
  - tester de nouveaux produits ou méthodes de traitement

Mais aussi:

- travailler sur la tolérance de l'abeille à varroa,
  - évaluer l'impact de certaines pratiques apicoles pour une meilleure maîtrise de varroa
  - évaluer le processus de re-contamination
- Développer des programmes de formation.

Pour répondre à ces objectifs, et mettre en oeuvre les travaux et expérimentations nécessaires, l'Institut a besoin de relais forts sur tout le territoire:

- mobilisation de moyens humains, identification et mutualisation des compétences: apiculteurs, techniciens et ingénieurs
- mobilisation de cheptel
- collecte de données la plus large possible
- élargissement des champs d'observation et d'expérimentation.

Pour ce faire, l'Institut doit accompagner le développement et la structuration d'un réseau d'associations de développement dans toutes les régions, en s'appuyant sur celles déjà existantes. (*= meilleure mobilisation de la filière*)

A noter que toutes les ADAs ou groupements assimilés travaillent ou ont la volonté de travailler sur ces sujets.

**Il doit organiser / coordonner les travaux relatifs aux priorités identifiées par la filière.**

*En règle générale, l'ITSAP doit être un prolongement de l'activité des ADAS et doit en être une caisse de résonance, mais pas seulement ; en travaillant à partir de programmes communs, il doit amplifier les travaux des ADAS, permettre une progression en dépassant les limites du niveau régional. (limites financières, de compétence, de moyens, problèmes de relation avec les services décentralisés de l'état...)*

*Ce doit être un lieu de diffusion de toutes les avancées sur le plan technique, en gros de collecter, de valider, de synthétiser, compléter le travail des ADAS.*

Ces travaux ne pourront s'engager valablement que dans le cadre de programmes pluriannuels, accompagnés de financements de même nature.